

UNIVERSITÉ LUMIÈRE-LYON 2
Institut de Psychologie

Mention de Master
« Psychologie : psychopathologie clinique »

MASTER 1

LA NOTE DE RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE CLINIQUE

L'année de Master 1 est la quatrième année d'études supérieures en psychologie. C'est au cours de cette année que doivent se mettre en place les bases d'une compétence et d'un goût pour la recherche et que se décide l'orientation prise par l'étudiant soit vers la pratique professionnelle via le parcours à vocation professionnelle « Psychologie et psychopathologie cliniques », soit vers les métiers de la recherche et de l'enseignement via le parcours « Approches cliniques et modélisations des psychopathologies ».

1- L'encadrement du travail de recherche

La note de recherche se prépare dans un **séminaire de base obligatoire**, avec un enseignant, durant les deux semestres. C'est dans ce séminaire que l'étudiant élaborera sa recherche en la confrontant à celle des autres étudiants, dans un **travail groupal** qui s'avère indispensable.

2- Le contenu scientifique de la note : le champ, l'objet, la problématique et les hypothèses.

La note de recherche s'articule à une expérience clinique de terrain. Elle ne se confond pas avec un rapport de stage ni avec une étude de cas. L'étudiant privilégie un thème d'étude qu'il peut travailler à partir du terrain mais qu'il doit situer dans le champ scientifique actuel et problématiser de façon à pouvoir en investiguer un aspect.

La démarche scientifique de l'étudiant doit l'amener successivement à repérer plusieurs dimensions qui conditionnent sa recherche :

- **Le champ** : il correspond à un **regroupement large de thématiques** à l'intérieur duquel l'étudiant entend situer sa recherche. L'étudiant articule sa recherche à l'un des grands enjeux de la psychologie clinique.

- **L'objet de la recherche doit être dégagé, précisé et cerné** par rapport à d'autres apports théoriques concernant des thèmes proches et leur conceptualisation.

- **La problématique** : elle se formule comme un problème c'est à dire un **ensemble de questions articulées entre elles**, orientées sur un aspect spécifique du champ retenu. La formulation de la problématique suppose une dynamique de recherche et ouvre sur une discussion. Une problématique de recherche permet de définir les attendus d'une discussion ultérieure.

- **L'hypothèse** : la formulation de l'hypothèse ou des hypothèses doit s'accorder logiquement à la problématique énoncée. **Elle forme une réponse possible, discutable et réfutable à l'option envisagée. La problématique et l'hypothèse doivent être strictement accordées à l'expérience clinique de terrain et au niveau d'approfondissement qu'elle autorise.** L'hypothèse est un compromis provisoire qui permet de structurer une réponse qui établit un lien entre l'observation, la problématique, la méthodologie utilisée et la conceptualisation. Cette hypothèse sera discutée tout au long de la recherche. La critique de l'hypothèse, l'analyse de sa pertinence et de ses limites structurelles et conjoncturelles, son insertion dans un champ problématique plus large sont les temps logiques de tout travail de recherche.

La recherche part donc d'un champ large, puis se cible en un objet de recherche précis, avec une problématique et des hypothèses pointues.

La problématique et les hypothèses concernent le champ théorique. Elles partent de l'expérience clinique et des questions que posent la clinique, mais supposent un écart avec la clinique pour s'énoncer en termes théoriques.

L'hypothèse, si elle ne cherche pas la généralisation, doit cependant proposer une modélisation qui puisse s'exporter, être utile à d'autres praticiens et/ou chercheurs et dans d'autres contextes cliniques.

La recherche suppose donc d'extraire d'une situation clinique particulière un modèle qui puisse s'écarter de cette particularité, se partager, se transmettre, se transposer.

Les domaines de la recherche : une méthodologie enracinée sur la clinique de terrain et une élaboration conceptuelle en articulation avec les données cliniques

La note de recherche développe trois domaines articulés les uns aux autres dans lesquels l'étudiant doit montrer ses capacités à engager une réflexion soutenue.

- **Élaboration conceptuelle** : elle interroge la compatibilité du champ conceptuel avec le matériel clinique recueilli. Elle repère les éléments incompatibles entre plusieurs théories dont elle s'efforce d'interroger les écarts. **Une brève revue de la question sera proposée.**

- **Méthodologie** : les conditions de recueil des données doivent être interrogées. En quels termes le problème doit-il être posé pour qu'il soit traitable ? **Le matériel recueilli sera ainsi interrogé dans sa "nature" même de matériel.** Les observations, analyses et conclusions seront organisées suivant une logique accordée à la conceptualisation retenue. À travers le choix des méthodes l'étudiant devra montrer son souci d'adapter celles-ci à l'objet de sa recherche en soulignant les limites qu'elles imposent à son questionnement. L'étudiant mettra en évidence les conditions "matérielles" de recueil des données et les questionner, les critiquer, dans ce qu'elles permettent ou non de traiter. Le travail doit rendre compte d'une progression dans l'élaboration clinique et théorique et se ressaisir à terme en se problématisant dans l'éventuelle perspective d'une recherche ultérieure ouvrant sur de nouvelles hypothèses.

- **Approche clinique** : le recueil des données, leur récit et leur organisation doivent permettre à l'étudiant de rendre compte d'une écoute clinique approfondie et d'une capacité confirmée à réaliser des observations cliniques, et à prendre en compte les exigences d'une telle écoute et d'une telle observation. Les dimensions du manifeste et du latent et la dynamique de l'après-coup forment les paradigmes d'une approche clinique qui s'efforce de saisir les données à différents niveaux d'inscription et de signification. **Elle implique l'analyse de la position du sujet en recherche**, et des éléments contre-transférentiels mobilisés par la situation clinique et la position de chercheur. La présentation de la clinique doit être suivie d'un commentaire élaboratif prenant en compte la complexité de la clinique, et qui se fonde en partie sur la libre association du chercheur, sa capacité à mobiliser son imaginaire, et à en dégager un processus psychique. Enfin les processus psychiques concernés étant dégagés le chercheur les théoriserà en mettant en débats les différents auteurs.

La note de recherche doit permettre à l'étudiant de commencer à approcher les questions de solidarité et incompatibilité entre l'utilisation d'un outil conceptuel, le dispositif de recueil et la disposition interne du sujet chercheur. **Le cadre interne du clinicien commence à se construire au cours de ce travail.**

D'une manière générale, s'agissant d'un premier travail de recherche, la note mettra systématiquement l'accent sur le processus d'élaboration des différents niveaux, des essais infructueux et des impasses en soulignant les raisons des choix opérés.

3- Présentation de la note de recherche

3.1. Choix du papier

La qualité d'un papier s'exprime en grammes. Tout grammage inférieur au grammage d'usage courant (80 g) doit être évité.

3.2. Format et présentation

Le format imposé pour le texte et recommandé pour les illustrations est le format A4 (210 x 297 mm) dit "européen".

Pour permettre une bonne lecture, il est indispensable :

- de taper le texte sur un seul côté de la feuille ;
- de laisser une marge suffisante pour permettre une bonne reliure et une bonne reprographie ; aligner à G et à D.
- d'utiliser une cartouche de couleur noire afin d'obtenir une clarté et une bonne lisibilité des lettres ;

Le mémoire de recherche ne doit pas dépasser 35 pages bibliographie comprise.

3.3. Marges

- En haut de page : 3 cm
- En bas de page : 2 cm
- A gauche de la page : 4 cm pour le texte normal
7 cm pour les citations

Dans les pages où figureront des tableaux et des documents, il est recommandé de maintenir constante la marge de gauche, afin que l'agrafage ou la reliure n'ampute pas une partie de ceux-ci.

3.4. Interlignes

- Texte normal : interligne 1,5
- Citations : simple interligne

4. Citations

Toute citation doit être placée entre guillemets. Elle doit toujours être suivie d'un chiffre d'appel de note placé immédiatement après les guillemets et qui renvoie à la référence en bas de page, et avant le signe de ponctuation. Si une note détaillée ne s'impose pas, la citation peut être suivie directement par le nom de l'auteur, l'année et la page. Ex : (ANZIEU D., 1981, p.36).

Toute suppression, même d'un seul mot, effectué dans une citation, doit être signalée par des points entre crochets.

Exemple :

"L'institution culturelle est conçue comme un service social [...], et si l'on veut baser une politique socioculturelle sur une étude scientifique des besoins, on doit savoir que ces besoins ne sont pas identiques à ceux qui poussent les gens vers les services sociaux" (n° d'appel de note).

La référence d'une citation est placée en note en bas de page.

5. Renvois en bas de page

Dans un travail scientifique, tout fait avancé qui n'est pas de notoriété publique, toute indication statistique doit être assorti d'une note en bas de page fournissant, avec la plus grande précision, les origines de l'élément dont il est fait état. Ces indications sont identifiées à l'aide du chiffre d'appel de note.

Tous les renvois doivent figurer, dans leur intégralité, au bas de la page. Toutefois, si l'importance du renvoi ne permet pas de l'y placer en totalité, la fin de la note pourra être reportée au bas de la page suivante, avant les renvois propres à cette page.

Si la nature du travail implique une ou plusieurs références dont la longueur des renvois est supérieure à une page, elles pourront soit figurer en fin de chapitre soit être considérée comme annexe et reportée en fin d'ouvrage. Dans ce cas, une note en bas de page informera le lecteur de cette particularité.

5.1. Présentation des notes de renvois

Afin d'alléger la note, seuls figureront : les noms, première lettre du prénom de l'auteur, titre de l'ouvrage, numéro de la page de la citation. Les références complètes de l'ouvrage sont reportées dans la bibliographie générale.

Pour rendre plus commode l'accès à la bibliographie on peut affecter à chaque auteur et pour chaque ouvrage, un " numéro d'ordre bibliographique". Ces numéros sont attribués en fonction soit de l'ordre chronologique, soit de l'ordre alphabétique, selon le mode de catégorisation adopté.

Les différents éléments de la note de renvoi seront séparés par des virgules ; le mot "page" sera abrégé sous la forme de : p. (au pluriel comme au singulier) ; la note se termine par un point.

Lorsqu'il y a rappel ou annonce d'un fait déjà exposé ou qui va l'être, il est souhaitable d'utiliser des références en note, se matérialisant sous la forme :

Supra, pour renvoyer à une page antérieure

Infra, pour renvoyer à une page postérieure

Ne pas confondre **Supra** et **Infra** avec **Cf.** (confer = comparez, rapprochez) abréviation qui invite à faire une comparaison avec un texte cité ou qui va l'être.

6. Numérotation des pages et des chapitres

6.1. Les pages

Chaque page de votre mémoire doit être numérotée. La pagination est continue ; elle commence en page 1 (page qui suit la feuille de titre) et s'achève en dernière page. Les numéros sont placés en haut et au centre de la page.

6.2. Les chapitres

Actuellement, l'usage du "système de numérotation décimal" ou "système décimal emboîté" (exemple n° 1) tend à se généraliser. Il permet de mettre en relief les structures du texte. Bien que cette forme ne présente aucun caractère d'obligation, son adoption paraît souhaitable. On en trouvera ci-dessous un exemple. Pour faire ressortir les écarts à respecter entre la marge et les éléments composants les titres et sous-titres, le texte intercalaire a été supprimé.

Exemple n° 1 :

CHAPITRE I
MÉTHODOLOGIE

2.1. L'OBJET

2.2 COLLECTE DES DOCUMENTS

2.2.1. LES DOCUMENTS ÉCRITS

2.2.1.1. Les tracts

2.2.1.2. Les affiches

2.2.1.3. Les banderoles

2.2.2. LES DOCUMENTS ORAUX

2.2.3. LES DOCUMENTS INTERNES

Exemple n° 2 :

CHAPITRE II
MÉTHODOLOGIE

A - L'OBJET

B - COLLECTE DES DOCUMENTS

1 - LES DOCUMENTS ÉCRITS

a) Les tracts

b) Les affiches

c) Les banderoles

2 - LES DOCUMENTS ORAUX

3 - LES DOCUMENTS INTERNES

7. Bibliographie

Toutes les publications (livres, articles, statistiques, textes officiels, revues en ligne etc.) qui ont été citées d'une manière ou d'une autre dans un travail doivent être signalées. On les mentionne d'une part dans une liste placée à la fin du travail qui donne pour chacune sa référence bibliographique, c'est-à-dire un ensemble de renseignements permettant de l'identifier ; d'autre part dans le texte à tous les endroits où elles sont utilisées, le plus souvent sous la forme d'une référence abrégée renvoyant à la référence donnée dans la liste.

La bibliographie donnera l'indication de tous les ouvrages, sources manuscrites ou imprimées et articles de périodiques cités au cours de la recherche.

Toujours prendre l'année de première parution des ouvrages.

7.1. Présentation matérielle de la bibliographie

L'objectif premier est la clarté et la lisibilité. La présentation doit être uniforme à l'intérieur d'une même liste.

On aligne verticalement au niveau de la marge de gauche les noms d'auteurs et les titres de publications anonymes.

Les noms d'auteurs sont écrits en majuscules, mais les titres de publications anonymes sont en minuscules, comme les autres titres. S'il y a plusieurs publications d'un même auteur, on peut soit répéter le nom (et prénom), soit le remplacer par un tiret.

La liste peut être tapée au même interligne que le texte ou avec un interligne plus étroit ; si elle est tapée à interligne simple, laisser un espace entre chaque publication pour les distinguer nettement.

L'important est d'adopter nettement un système et d'en respecter les règles : les références doivent obéir aux mêmes normes dans l'ensemble du travail.

7.2. Emplacement

La liste est placée tout à la fin, après la conclusion mais avant les annexes s'il y en a.

7.3. Références bibliographiques d'un ouvrage

Indiquer dans l'ordre :

- nom de l'auteur (en majuscules), et initiales du prénom
- année de publication (entre parenthèses)
- titre de l'ouvrage
- lieu de publication
- nom de l'éditeur
- nombre de pages numérotées en chiffres arabes, collection (éventuellement).

Exemple :

GRUNBERGER B. (1975), *Le narcissisme*, Paris, Payot, 348 p.

L'auteur peut être un organisme : ACADÉMIE DES SCIENCES, UNESCO.

Pour un ouvrage ayant plus de trois auteurs, on donne le nom du premier seulement suivi de **et al.** (ou **et coll.**). Pour un ouvrage sans nom d'auteur, on commence par le titre.

7. 4 Références bibliographiques

• d'un article

- nom (en majuscules) et initiales du prénom
- année de publication (entre parenthèses)
- titre de l'article
- le titre du périodique est mis en italique
- numéro et date du volume, du fascicule
- numéros de la première et de la dernière page de l'article

Exemple :

GREEN A. (1980), Passions et destins des passions, *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 21, p. 5-42

• d'un chapitre d'ouvrage collectif

- nom (en majuscules) et initiales du prénom
- année de publication (entre parenthèses)
- titre du chapitre
- la mention "in" précède le nom de l'auteur de l'ouvrage
- le titre de l'ouvrage est mis en italique
- lieu de publication
- nom de l'éditeur
- nombre de pages numérotées en chiffres arabes, collection (éventuellement).
- numéros de la première et de la dernière page du chapitre

Exemple :

THOMAS P. (1985), Les grands ensembles, in VIAL J. (et coll.), *L'homme et l'espace urbain*, Paris, CNRS, p. 137-159

• pour les traductions, indiquer :

- nom de l'auteur et initiales du prénom
- année de publication de l'édition originale
- titre de l'ouvrage en français, éventuellement entre parenthèses le titre original
- mettre à la suite "tr. fr.", lieu d'édition, éditeur, nombre de pages et la date de l'édition française consultée.

Exemple :

TUSTIN F. (1986), *Autistic Barriers in Neurotic Patients*, Londres, Carnac Book ; tr. fr., *Le Trou noir de la psyché*, Paris, Le Seuil, 1989, 275 p.

8. Documents

Tous les documents produits (photographies, tableaux, graphiques, etc.) sont numérotés, pourvus d'une légende et répertoriés en fin d'ouvrage dans une table distincte qui précède la table des matières.

9. Sommaire

Il est en début de texte et est constitué par :

- la liste des titres des chapitres (divisions et subdivisions avec leur numéro), accompagnée de leur pagination ;
- la liste des documents annexés au mémoire qui doit être placée à la fin du sommaire ;
- la liste des illustrations avec leur titre et les numéros de page correspondants.

Le sommaire doit être placé au début du mémoire.

10. Annexes

L'ouvrage se terminera par : une bibliographie, un répertoire des documents, un ou plusieurs index alphabétiques (noms propres, sujets traités, etc.) et, éventuellement, un relevé d'errata.

Joindre un résumé et 4 ou 5 mots-clés.

MODELE DE COUVERTURE
D'UN MÉMOIRE DE MASTER 1

UNIVERSITÉ LUMIERE LYON 2

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

MÉMOIRE DE MASTER 1
PSYCHOLOGIE : PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE PSYCHANALYTIQUE
ANNEE UNIVERSITAIRE

TITRE DU MÉMOIRE

Présenté par :
(nom et prénoms de l'étudiant)
N° carte étudiant
Adresse, téléphone, adresse électronique

Directeur de recherche :